

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 06 janvier

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	14	14

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAUSSAN**, régulièrement convoqué le 27 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi 27 décembre 2024.

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Alain, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Martini Laurence, M Grange Christophe, M Langlet Pascal, Mme Bertelle Emilie, M Aymard Nicolas

Membres excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme Chantal Besson

D2025_001 – Charges aux associations – occupation des salles

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 10 décembre 2020

Considérant le nombre d'heures d'utilisation par chaque association, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024

Entendu que les charges sont payées semestriellement

Il est rappelé que le tarif des charges locatives aux associations comme suit :
Jours de la semaine :

- 1.20€ de l'heure pour toutes les associations

Samedi / dimanche / jours fériés / vacances scolaires :
- 1.50€ de l'heure pour toutes les associations

Association extérieure
- 5.00€ de l'heure

Il est présenté le nombre d'heures de juillet à décembre 2024

Associations	Nombre d'heures jours ouvrés	Nombre d'heures samedi	Tarif jours ouvrés	Tarif samedi	Tarif association extérieure	TOTAL
			1,20 €	1,50 €	5,00 €	
CJC	48h45		58.50€			58.50€
Chauss' en chœur	14h		16.80€			16.80€
Yoga	142h55	2h30	171.50€	3.75€		175.25€
Association des familles	73		87.60€			87.60€
Ecole de Musique de Mornant Chaussan	56h45		68.10€			68.10€
La plume en chantier	12h				60€	60€
Présence au Monde	4h		4.80 [®]			4.80€
Total			407.30€	3.75€	60€	471.5€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la répartition des heures

Dit que les associations s'acquitteront du paiement de l'utilisation des salles selon les conditions énoncées ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes se référant à cette délibération

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
Unanimité

Le Maire

Luc Chavassieux

